

AGENTS HOSPITALIERS

Une protection santé adaptée à votre statut

Garantie Agents Hospitaliers 1 et 2



Des cotisations adaptées à chacun : département des Bouches-du-Rhône [13]

Situation familiale	Cotisation mensuelle TTC 2018 Garantie agent hospitalier 1	Cotisation mensuelle TTC 2018 Garantie agent hospitalier 2
1 agent	55,56 €	80,54 €
1 agent + 1 enfant	97,35 €	141,29 €
1 agent + 2 enfants	133,54 €	192,98 €
1 agent + 3 enfants et plus	158,07 €	230,03 €
1 couple	97,35 €	141,29 €
1 couple + 1 enfant	133,54 €	192,98 €
1 couple + 2 enfants et plus	158,07 €	230,03 €

INFO!

Possibilité de rajouter un renfort hospitalisation de 16 à 48 euros par jour et/ou d'une allocation frais d'obsèques à partir de 198.66 euros par adulte.

Vos contacts de proximité dans les Bouches-du-Rhône (secteur Marseille)

AGENCE MARSEILLE RÉFORMÉS

Vos experts Mutuelles du Soleil vous accueillent le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 18h le mardi de 10h à 12h15 et de 14h à 18h

7, square Stalingrad - 13001 MARSEILLE

Ligne directe de l'agence : 04 91 08 86 33 agence 131@mutuelles du soleil.fr

AGENCE MARSEILLE CASTELLANE

Vos experts Mutuelles du Soleil vous accueillent du mardi au vendredi de 9h à 18h non stop le lundi de 10h à 18h non stop

12-14, boulevard Baille - 13006 MARSEILLE

Ligne directe de l'agence : 04 91 80 94 22 agence 132@mutuelles du soleil.fr

VOTRE EXPERT MUTUELLES DU SOLEIL SE DÉPLACE SECTEUR MARSEILLE RÉFORMÉS

Fabrice JOUVE est à votre disposition au 07 63 64 34 61 ou par mail à fabrice.jouve@mutuellesdusoleil.fr

Expert Mutuelles du Soleil, Il est à vos côtés pour vous accompagner dans la conception, la gestion et la valorisation de la protection sociale de votre collectivité.

VOTRE EXPERTE MUTUELLES DU SOLEIL SE DÉPLACE SECTEUR MARSEILLE CASTELLANE

Véronique RUIZ est à votre disposition au 07 63 64 34 87 ou par mail à veronique.ruiz@mutuellesdusoleil.fr

Experte Mutuelles du Soleil, elle est à vos côtés pour vous accompagner dans la conception, la gestion et la valorisation de la protection sociale de votre collectivité.













